

**« GRENELLE DES ENSEIGNANTS »
sur la revalorisation des salaires**
**Une fois de plus,
le Ministre se moque de nous !**

GRENELLE DE L'ÉDUCATION



Lundi 16 novembre, le Ministre Blanquer a présenté, en grande pompe dans les médias, son « Grenelle » comme une revalorisation des enseignants !

Côté pile : une pseudo-revalorisation indigente !

Une pseudo-revalorisation indigente, sous forme de prime, réservée à une minorité de collègues !

Seuls les professeurs des écoles et PsyEN des échelons 2 à 7 de la classe normale sont concernés par cette « prime d'attractivité » qu'ils percevront à partir de mai 2021.

Voici quel sera son montant, net par mois :

- 2ème échelon classe normale : + 99,75€
- 3ème échelon classe normale : + 92,58€
- 4ème échelon classe normale : + 64,08€
- 5ème échelon classe normale : + 57€
- 6ème échelon classe normale : + 35,58€
- 7ème échelon classe normale : + 35,58€

Rien pour tous les autres personnels ! Rien non plus pour les AESH ! Quasiment rien pour les contractuels ! Inacceptable !

REVALORISATION



Une prime d'équipement de moins d'un euro par jour !

Les enseignants et PsyEN bénéficieront d'une prime de 150€ par an... soit moins d'un euro par jour... pour « acquérir ou renouveler en trois ans environ un équipement informatique complet (ordinateur, logiciels, éventuellement imprimante) ». Mais de qui se moque le ministre ?

Des mesures dérisoires pour les directeurs

La prime de 450€ attribuée cette année aux directeurs sera pérennisée... ce qui correspond donc à une augmentation de 37,50€ par mois pour les directeurs. C'est largement en dessous des exigences formulées par nos collègues dont la dégradation des conditions de travail est manifeste !

Sur la question des décharges :

- 900 équivalents temps plein (ETP) seront dévolus pour faire respecter les décharges actuelles attribuées aux chargés d'école (4 jours par an) et aux directeurs d'écoles de 2 et 3 classes (10 jours par an) ! Cela confirme les affirmations du SNUDI-FO : depuis des années, faute de remplaçants, ces jours de décharges - dont le nombre est pourtant dérisoire - n'étaient même pas respectés !
- 600 ETP seront consacrés à l'amélioration des quotités de décharge : cela correspond nationalement à 2700 jours de décharge de plus par semaine alors qu'il y a 45.000 écoles en France. Seuls 6% des écoles bénéficieraient donc de cette mesure... Quel mépris cinglant face aux revendications des directeurs !

Une augmentation symbolique du taux de passage à la hors-classe

Le taux de passage à la hors-classe passera de 17% à 18% des promovables. Cette augmentation dérisoire du nombre de promus sera loin de garantir à tous les collègues l'accès à la hors-classe. Le ministre maintient par ailleurs le caractère arbitraire et pérenne des appréciations.

Que dire des PE ex-instituteurs encore oubliés et dévalorisés ?

Côté face : des remise en cause statutaires confirmées !

Le pendant de ces mesures indigentes, c'est la remise en cause de notre statut!

Le Ministre annonce que « Ce sera une approche systémique... Une approche gagnant-gagnant ». Chacun appréciera !

Sont d'ores et déjà annoncés ou confirmés :

- Le projet de loi Rilhac qui organise une délégation de compétence des IEN vers les directeurs, au moment où le corps des IEN est amené à disparaître dans un corps unique d'inspecteur ; Lire la suite...
- La mise en place de l'accompagnement obligatoire de tous les collègues prévu par PPCR (y compris pour les AESH accompagnés par des AESH référents), dont les prémisses sont les formations en « constellations » où le ministre, tente de contraindre les personnels à se visiter en classe, à s'évaluer les uns les autres et à se soumettre à un suivi régulier ; Lire la suite
- La mise en place d'un 4ème rendez-vous de carrière où les personnels pourraient être évalués par des pairs, directeurs ou adjoints ;
- La liquidation progressive de toutes les instances où les personnels sont représentés par leurs organisations syndicales (CAPD, CHSCT) et la généralisation de la « RH de proximité » qui voudrait instaurer un management à la France Télécom au sein de l'Education Nationale.



Le SNUDI-FO refuse de cautionner ce Grenelle qui concentre l'ensemble des attaques statutaires et y oppose ses revendications !

Les personnels hospitaliers ont obtenu une augmentation indiciaire de 183€ net par mois pour tous. Pourquoi les personnels, enseignants, PsyEN ou AESH, eux aussi désormais en première ligne devraient-ils se contenter des miettes prévues par le Grenelle ?

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE !



Le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 10 ans, notre pouvoir d'achat s'effondre : nous exigeons une augmentation de 20% de la valeur du point d'indice qui permettrait d'ailleurs à peine de rattraper les pertes subies depuis 20 ans !

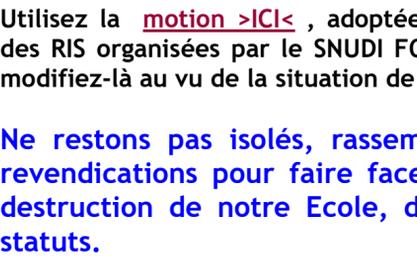
Les revendications des directeurs doivent enfin être entendues : le ministre doit mettre en place une augmentation des quotités de décharge dans toutes les écoles, une augmentation financière de 100 points d'indice, un réel allègement des tâches administratives et une aide administrative statutaire gérée par l'Education Nationale dans chaque école !

Nous refusons les contre-réformes s'attaquant à notre statut, à nos conditions de travail et au fonctionnement même de l'Ecole publique : le projet de loi Rilhac, la formation en constellations ainsi que la loi de transformation de la fonction publique doivent être abandonnés ! Et enfin... le ministre doit organiser en urgence le recrutement massif de personnels sous statut de professeurs stagiaires, en recrutant notamment la totalité des candidats au concours inscrits sur les listes complémentaires et en réabondant celles-ci, pour alléger les effectifs par classe et assurer le remplacement des enseignants absents !

**Face à la dislocation de l'Ecole organisée par le Ministre et le gouvernement,
Plus que jamais : un plan d'urgence pour nos écoles !
Protection des personnels et des élèves !**

Utilisez la motion >ICI< , adoptée par plus d'une centaine d'enseignants lors des RIS organisées par le SNUDI FO 13, reprenez-la au nom de votre école ou modifiez-la au vu de la situation de votre école.

Ne restons pas isolés, rassemblons-nous, élaborons nos cahiers de revendications pour faire face à cette volonté gouvernementale de destruction de notre Ecole, de nos conditions de travail et de nos statuts.



La pétition du SNUDI FO 13 reste toujours d'actualité :

Si ce n'est pas encore fait,

SIGNEZ EN LIGNE !



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Bulletin d'adhésion de rentrée à

télécharger >>ICI<<

Dans ce bulletin d'adhésion fin d'année civile, vous ne paierez que les derniers mois de l'année 2020.

En janvier 2021, vous recevrez votre reçu fiscal pour déduire 66% de la somme versée de vos impôts 2021 et vous pourrez alors renouveler votre cotisation pour l'année complète 2021.